

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 mars 2017 à 19 h 30 mn

Le vingt mars deux mille dix-sept, les membres du Conseil Municipal de BRION SUR OURCE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Georges MORIN, Maire

Présents : MORIN Georges, FELDER Eric, GEORGES Jean- Paul, HUGUENOT-CAMUS Françoise, LAURENCOT Marc, RIGOLLOT Xavier, BASTIEN Aurore, PASOTTO Emmanuelle, PIARDON Jean-Pierre, GENTY Marie-José

Absente excusée : THERY Sophie (pouvoir à Emmanuelle PASOTTO)

Secrétaire de séance : GENTY Marie-José

REFUS DE TRANSFERT PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité s'oppose au transfert automatique des compétences en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais (CCPC).

DEVIS ONF ASSISTANCE LOCATION DROIT DE CHASSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- Accepte le devis établi par l'ONF pour l'assistance à la location du droit de chasse, pour un montant de 510,00 € HT,
- Autorise le maire à signer le devis.

MODIFICATION DES STATUTS SICECO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 1^{er} février 2017.

MISE EN ŒUVRE R.I.F.S.E.E.P. (régime indemnitaire des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'instauration du RIFSEEP (régime indemnitaire des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) de façon à maintenir à même hauteur les indemnités allouées jusqu'à présent aux personnels titulaires.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif 2016 est présenté, comme suit :

	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u> :	177 908,61 €	199 425,06 €
<u>Soit un excédent de</u> :	21 516,45 €	
<u>Investissement</u> :	53 069,14 €	35 194,57 €
<u>Soit un déficit de</u> :	17 874,57 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016, le Maire n'ayant pas pris part à la délibération.

COMPTE DE GESTION 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2016.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2016, comme suit :

- Compte 1068 : 32 418,02 €
- Recettes 002 : 72 304,71 €

BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2017 établi par Monsieur Georges MORIN, Maire, comme suit :

	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u> :	255 867,00 €	255 867,00 €
<u>Dont excédent reporté</u> :		72 304,00 €
<u>Investissement</u> :	222 000,00 €	222 000,00 €

Le Maire,
Georges MORIN